ENSEIGNANT REFERENT et COORDONNATEUR CDOEASD
(Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré)
Circonscription Montpellier ASH

CADRE DE FONCTIONNEMENT	**Arrêté du 17-08-2006 JO du 20-08-2006** et arrêté du 21-10-2015 Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires **du CAPASH** Sous l'autorité et la coordination des IEN ASH **Les horaires et les vacances** sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000). **Attribution de l'indemnité d'enseignant référent** (D. 2010-953 du 24/08/2010)
MISSIONS	**Sous l'autorité de la circonscription ASH** **Coordonnateur de CDOEASD** : Gestion et organisation de la CDOEASD - Préparation des arrêtés de constitution de la CDOEASD et de la circulaire de rentrée - Réception et constitutions des dossiers - Programmation et planification des commissions techniques et des réunions de commission plénière - Présentation des dossiers et des bilans au cours des réunions de la commission plénière - Mise en œuvre des décisions prises et information des familles et des établissements scolaires - Edition et envoi des notifications d'orientation - Préparation des affectations, édition et envoi des notifications - Propositions de ré-affectation des élèves exclus en lien avec la DEETAC - Prévision d'effectifs - Suivi de cohortes **Enseignant Référent :** Sur son secteur d'intervention, l'enseignant référent doit : - être le garant de la continuité du parcours de l'élève par la permanence de ses relations avec les élèves ou leurs parents ou leur représentant légal, ainsi qu'avec les équipes de suivi de scolarisation successives et l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées tout au long du parcours de formation de l'élève, - favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation, - tenir à jour les dossiers des élèves et effectuer des comptes rendus écrits des échanges, propositions et débats se tenant au sein des équipes de suivi de scolarisation pour transmission à la famille et à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation, - assurer l'information de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation pour tout ce qui concerne l'évaluation des besoins et compétences de l'enfant en milieu scolaire et pour toute difficulté de nature à compromettre la poursuite du projet personnalisé de scolarisation ou pour toute révision d'orientation, - réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves en situation de handicap dont il est référent.
LIEU D'IMPLANTATION	Collège Camille Claudel de Montpellier pour les missions d'ERH DSDEN de l'Hérault pour la CDOEASD
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Connaissance de l'ASH et des évolutions réglementaires Connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés. Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle Aptitude à la conduite de réunion Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations, compétences rédactionnelles Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail Compétences informatiques et numériques Capacité à travailler en équipe et en partenariat Sens du service public et discrétion professionnelle

COORDONNATEUR DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT AU CHRU DE MONTPELLIER
Circonscription Montpellier ASH

CADRE DE FONCTIONNEMENT	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires **du CAPASH** Le coordonnateur de l'Unité d'enseignement du CHRU de Montpellier est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de l'Hérault et par délégation de l'IEN ASH et sous l'autorité administrative du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier. Il exerce au sein du CHRU de Montpellier. **Les horaires et les vacances** sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
PROFIL DU POSTE	La coordination de l'U.E. du CHRU Montpellier, se place dans le cadre de l'arrêté 02-04- 2009 précisant les modalités de création des U.E. dans les établissements de santé. Cette coordination s'exerce dans le cadre du fonctionnement défini par la convention constitutive de l'Unité d'Enseignement du CHRU. Le coordonnateur, enseignant spécialisé titulaire d'un CAPASH, s'inscrit dans un travail de coordination interne au CHRU et de coordination DSDEN / CHRU.
MISSIONS	Le coordonnateur garantit la continuité de scolarité des enfants et adolescents hospitalisés, - Coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles et élabore le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement avec l'équipe d'enseignants, - Organise et anime l'Unité d'Enseignement en tenant compte des spécificités de ce type d'établissement - Coordonne les relations de l'équipe enseignante avec l'administration hospitalière, les médecins, les différents services, les personnels, - Coordonne les relations de l'équipe enseignante avec les services de l'Education Nationale. - Rédige le projet pédagogique de l'UE en concertation avec l'équipe enseignante - Établit le bilan annuel de fonctionnement de l'UE - Participe aux réunions institutionnelles, - Arrête les emplois du temps et les services des enseignants, - Organise et met en place les examens des élèves hospitalisés.
LIEU D'IMPLANTATION	Unité d'Enseignement du CHRU
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	Connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle Aptitude à la conduite de réunion Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations, compétences rédactionnelles Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail Compétences informatiques et numériques Savoir se distancer face aux problématiques liées à la maladie et au handicap

COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL SAPAD
Circonscription Montpellier ASH

CADRE GENERAL DE FONCTIONNEMENT	Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires **du CAPASH** Sous l'autorité et la coordination des IEN ASH. Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité des IEN ASH, l'enseignant coordonnateur doit être titulaire du CAPA SH. Il organise la continuité pédagogique pour les élèves de la grande section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raisons médicales. **Les horaires et les vacances** sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique et/ou responsable du service sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an (décret 2000-815 du 25/08/2000).
MISSIONS	**Sous l'autorité de l'IEN ASH** Ce service est inscrit dans la complémentarité du service public et garantit le droit à l'éducation pour tout élève malade ou accidenté. Les missions du coordonnateur s'exercent au niveau départemental, selon trois axes : - Organiser le projet d'assistance pédagogique à domicile pour les élèves malades ou accidentés afin de permettre à l'élève de poursuivre les apprentissages scolaires fondamentaux avec une aide de proximité, en tenant compte de son état de santé. - Maintenir le lien pédagogique et social avec son établissement scolaire de référence. - Favoriser le retour dans l'établissement scolaire après une absence momentanée ou durable. - Rédiger un bilan annuel d'activité au sein du SAPAD remis aux autorités de l'Education Nationale. **L'enseignant spécialisé coordonnateur est chargé :** - de la coordination du service d'aide pédagogique à domicile avec les personnels des établissements scolaires fréquentés par les élèves malades ou accidentés - de la mise en œuvre au sein des établissements, des projets individualisés d'accompagnement, et de l'information et de la préparation des enseignants concernés - de la gestion des dossiers, de leur accomplissement et de leur clôture avec les moyens dédiés - de l'élaboration du projet pédagogique de scolarisation à domicile en lien avec les partenaires - de la mise en place des modalités d'enseignement à domicile - de la présentation des demandes au Médecin Conseiller Technique Académique pour accord des prises en charge - de l'ouverture et du suivi des dossiers d'aide pédagogique avec les familles et les enseignants - du contact avec : les familles, les chefs d'établissements, les CPE, les assistantes sociales, les infirmières, les médecins et psychologues - de la recherche de professeurs intervenant - de la participation aux équipes éducatives dans les établissements scolaires (de suivi et d'évaluation) - d'assurer la gestion administrative du dispositif : saisie de dossiers; collecte des informations ; ordres de missions et suivi/ gestion des heures effectuées; recueil de données statistiques pour bilan d'activité, enquêtes et comités de pilotage - du lien avec l'ADPEP34 - de la participation aux commissions régionales SAPAD
LIEU D'IMPLANTATION	**Montpellier** Siège Départemental des PEP
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	- Connaissance de l'ASH et des évolutions réglementaires. - Connaissance du système éducatif, de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de difficultés scolaires et/ou en situation de handicap. - Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés. - Connaissances relatives à l'orientation et à la formation professionnelle. - Aptitude à la conduite de réunion. - Qualités relationnelles, d'écoute, de communication et d'adaptabilité. - Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers et des informations, compétences rédactionnelles. - Disponibilité horaire et souplesse quant à l'organisation de son travail. - Compétences informatiques et numériques. - Capacité à travailler en équipe et en partenariat. - Sens du service public et savoir faire preuve de discrétion professionnelle.